

# SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 10 AVRIL 2017

-----

L'an deux mil dix-sept et le dix du mois d'avril à vingt heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Bernard BRUNET, Maire.  
Convocation : 31/03/2017.

Présents : MM & Mmes Bernard BRUNET – Patrick VIGNERON – Joël GAUTHIER – Pierre COURIVAUD – Katia GENILLON – Jean-Pierre POPILLE – Nathalie GARCIA – Richard CHAUVIN – Gontran BODESCOT.

Absente : Mme Carole DESCHAMPS.

Secrétaire de séance : M. Richard CHAUVIN.

## OUVERTURE DE SÉANCE

Le compte-rendu de la réunion du Conseil Municipal du 06 mars 2017 est adopté à l'unanimité.

## I/ FINANCES

### 1) EAU-ASSAINISSEMENT

A/ COMPTE ADMINISTRATIF 2016 : Les Membres du Conseil Municipal prennent connaissance du Compte Administratif 2016, qui laisse apparaître les résultats suivants :

<u>Exploitation</u>	<u>Prévu</u>	<u>Réalisé</u>
Dépenses	43 239.00 €	41 697.28 €
Recettes	43 239.00 €	38 912.47 €
Résultat de l'exercice : déficit		2 784.81 €
<b>Résultat à reporter</b>		<b>-2 784.81 €</b>
<u>Investissement</u>	<u>Prévu</u>	<u>Réalisé</u>
Dépenses	250 870.00 €	27 183.49 €
Recettes	250 870.00 €	82 531.44 €
Résultat de l'exercice : excédent		55 347.95 €
Déficit antérieur reporté		-16 004.02 €
<b>Résultat à reporter : excédent</b>		<b>39 343.93 €</b>

Les « restes à réaliser » s'élèvent 165 000.00 € en dépenses et 51 000.00 € en recettes.

Monsieur le Maire se retirant de l'Assemblée au moment du vote, conformément aux dispositions du C.G.C.T., le Conseil Municipal approuve le Compte Administratif 2016 et dit que le résultat d'exploitation de l'exercice 2016 : -2 784.81 €, soit reporté au compte D 002.

Ce compte administratif 2016 a financé :

- l'acquisition de la parcelle B 869 (après division de terrain) d'une contenance de 48 ca = 1 137.77 €.
- une partie des honoraires de la maîtrise d'œuvre, CALAD'ÉTUDES pour les travaux d'extension du réseau d'assainissement collectif au Bourg – entrée sud = 1 222.80 €.

B/ COMPTE DE GESTION : Monsieur le Maire présente le compte de gestion dressé pour l'exercice 2016 par Monsieur Denis BAUER – Trésorier, qui est conforme aux écritures du Compte

Administratif 2016. Après délibération, les Conseillers déclarent que le compte de gestion n'appelle ni observation, ni réserve de leur part.

C/ **BUDGET PRIMITIF 2017** : Monsieur le Maire présente le projet de Budget Primitif 2017 du Service eau et assainissement M49, qui s'équilibre de la manière suivante :

Dépenses et recettes d'exploitation 64 029.00 €  
 Dépenses et recettes d'investissement 216 042.00 €.

Après en avoir délibéré, le Budget Primitif 2017 du Service eau et assainissement est adopté à l'unanimité.

## 2) **BUDGET COMMUNAL**

A/ **COMPTE ADMINISTRATIF 2016** : Les Membres du Conseil Municipal prennent connaissance du Compte Administratif 2016, qui a permis la réalisation des investissements suivants :

	Dépenses	Subventions
Normalisation format CNIG carte communale	360.00 €	
Enfouissement réseau télécom depuis Place de la Poste → Les Bonnes	1 923.23 €	
Alarme incendie Salle des Fêtes + blocs secours bâtiments communaux + poteau incendie « Rochefort »	6 494.31 €	
Barrière en bois porche Eglise + panneaux signalisation VC n° 141	763.48 €	2 045.00 €
PC Portable Mairie + onduleur et licence 7 Mairie + implantation Wifi Point Lecture	1 759.00 €	
Mobilier scolaire grande classe + matelas Gîte	945.41 €	
Compteur énergétique Bâtiment Mélinand + tapis de bain Gîte + horloge clocher Eglise + tambour Clique + chauffe-eaux Ecole	3 584.13 €	
Eglise tranche conditionnelle 1 partielle fin : restauration de la toiture de la nef et du chœur	4 502.38 €	37 001.74 €
Logement au-dessus du Café Restaurant	3 453.11 €	
Ecole : rénovation thermique et accessibilité	191 268.94 €	114 052.82 €
Bâtiments recevant du public : accessibilité (Ad'ap)	516.00 €	
Logement Mélinand 7902 : plâtrerie peinture salle d'eau	660.00 €	
Logement Mélinand 7901 : bac à douche salle d'eau	792.00 €	
<b>TOTAL</b>	<b>217 021.99 €</b>	<b>153 099.56 €</b>

Ce Compte Administratif 2016 laisse apparaître les résultats suivants :

<u>Fonctionnement</u>	<u>Prévu</u>	<u>Réalisé</u>
Dépenses	487 913.00 €	350 085.50 €
Recettes	487 913.00 €	438 082.83 €
Résultat de l'exercice : excédent		87 997.33 €
Excédent antérieur reporté		69 399.54 €
<b>Résultat à affecter</b>		<b>157 396.87 €</b>
<u>Investissement</u>	<u>Prévu</u>	<u>Réalisé</u>
Dépenses	441 437.00 €	276 097.52 €
Recettes	441 437.00 €	358 139.36 €
Résultat de l'exercice : excédent		82 041.84 €
Déficit antérieur reporté		104 812.20 €
<b>Résultat à reporter : déficit</b>		<b>-22 770.36 €</b>
Les restes à réaliser s'élèvent à 52 400.00 € en dépenses et à 20 121.00 € en recettes.		

Monsieur le Maire se retirant de l'assemblée au moment du vote, conformément aux dispositions du C.G.C.T., le Conseil Municipal approuve le Compte Administratif 2016 et décide que l'excédent de 157 396.87 €, soit affecté comme suit:

- 109 234.36 € au compte R 1068 en investissement
- 48 162.51 € reporté en fonctionnement au compte 002.

B/ COMPTE DE GESTION : Monsieur le Maire présente le compte de gestion du budget communal dressé pour l'exercice 2016 par Monsieur Denis BAUER – Trésorier, qui est conforme aux écritures du Compte Administratif 2016. Après délibération, les Conseillers adoptent le compte de gestion, qui n'appelle ni observation, ni réserve de leur part.

C/ BUDGET PRIMITIF 2017 : Monsieur le Maire présente ensuite le projet de Budget Primitif 2016, qui s'équilibre de la manière suivante :

Dépenses et Recettes de Fonctionnement	455 051.00 €
Dépenses et Recettes d'Investissement	288 533.00 €

Après en avoir délibéré, le Budget Primitif 2017 est adopté à l'unanimité.

### 3) TAUX D'IMPOSITION 2017

Monsieur le Maire propose d'examiner les taux de référence communaux des taxes locales. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de maintenir les taux d'imposition des taxes d'habitation et foncier non bâti, pour l'exercice 2017, comme suit :

- |                     |         |
|---------------------|---------|
| - taxe d'habitation | 16.26 % |
| - foncier bâti      | 21.84 % |
| - foncier non bâti  | 33.00 % |

Les bases d'imposition prévisionnelles 2017 par rapport aux bases effectives 2016 voient une variation de l'ordre de 0.03 % pour la taxe d'habitation, de 1.34 % pour la taxe foncière bâti et 0.29 % pour la taxe foncière non bâti.

La Commune de CHIROUBLES percevra pour 2017 une allocation compensatrice s'élevant à 8 370.00 € versée par la Communauté de Communes Saône Beaujolais.

### 4) SUBVENTIONS

Monsieur le Maire présente les demandes de subventions reçues accompagnées des éléments financiers, qui ont été examinées au préalable avec la Commission des Finances.

Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal vote le montant des subventions accordées aux Associations, ainsi que le remboursement de locations des salles communales à certaines d'entre elles, à savoir :

Associations	Subventions votées	Remboursement des locations des salles communales 2016	TOTAL
Sou des Écoles		208.00 €	208.00 €
Club de l'Amitié		132.00 €	132.00 €
Comité d'Animation & d'Entraide		200.00 €	200.00 €
Confrérie « Les Damoiselles de CHIROUBLES		24.00 €	24.00 €
Société de Chasse		376.00 €	376.00 €
Société Protectrice des Animaux	126.60 €		126.60 €
Syndicat Agricole & de Défense « La Terrasse » (compensation entretien sanitaires)	450.00 €		450.00 €
Fanfare « La Note Beaujolaise »	100.00 €		100.00 €
Collège Jean-Claude RUET	195.00 €		195.00 €
RASED	40.00 €		40.00 €
Association KAURI	80.00 €		80.00 €

soit un total à verser s'élevant à 1 931.60 € (article 6574 du budget communal 2017).

### **5) AGENCE POSTALE COMMUNALE**

Conformément à l'article 5 de la convention d'Agence Postale Communale, La Poste informe que le montant de l'indemnité compensatrice forfaitaire, versée chaque mois, est revalorisée à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2017. Elle s'élèvera à 1 005.00 € (1 001.00 € en 2016).

## **II/ URBANISME**

### **1) DEMANDE D'AUTORISATION D'URBANISME**

Les Conseillers sont avisés des demandes d'urbanisme en cours d'instruction :

- Madame Virginie LANTERME : Permis de construire ➤ changement de destination et modification de façade du bâtiment cadastré AB 66, sis 5 Impasse de l'Eglise.
- Monsieur et Madame Hervé DOUCERAIN: Permis de construire ➤ aménagement de dépendances et création d'une terrasse sur l'habitation sise 124 Rue de la Forge.

## **III/ BÂTIMENTS**

### **1) TRAVAUX D'ACCESSIBILITÉ**

Monsieur le Maire informe qu'une rencontre a eu lieu avec l'entreprise GULLIN afin d'examiner sur les lieux un projet le mieux adapté possible à la configuration du site. Une nouvelle rencontre doit être effectuée avec l'entreprise EIFFAGE pour mettre au point ce projet.

Monsieur le Maire rappelle que la rampe d'accès en béton à l'Eglise sera réalisée courant juin 2017. La Commission des Bâtiments se réunira pour finaliser ces travaux et examinera également ceux à entreprendre au Point Lecture.

### **2) GÎTE « LE TÉLÉGRAPHE »**

La Sous-commission départementale de sécurité se réunira le mercredi 12 avril 2017 pour statuer sur l'avis rendu à l'issue du passage du Groupe de visite le 15 mars dernier.

## **IV/ VOIRIE**

### **1) TRAVAUX**

Monsieur le Maire informe que les travaux sur la voie communale n° 215 au lieu-dit « Fonds Bateaux » sont pratiquement terminés. Il reste l'enduit à faire, prévu d'ici 3 semaines. Un bon travail a été accompli sur cette voie.

Concernant la voie communale n° 9 de « Châtaigner Durand », les travaux sont en cours. L'enrochement prévu initialement a été abandonné et remplacé par un ancrage, un talutage constitué de remblai de tout-venant, suivi d'un cylindrage. Il reste des saignées et l'enrobé à effectuer. Toujours sur cette même voie mais sur une autre portion, un busage de fossé sera refait afin d'éviter l'effondrement de la route.

Profitant de l'intervention de l'entreprise EIFFAGE sur le territoire de la Commune, il est prévu de refaire une découpe et une purge sur une partie de l'enrochement effectué sur la « Route de Chatenay » afin de stopper l'affaissement de cette voie.

Monsieur le Maire rappelle que, dans le cas où le montant des travaux dépasserait les crédits alloués par la Communauté de Communes Saône Beaujolais, celui-ci sera déduit des crédits 2018.

L'entreprise LABROSSE a transmis son devis pour le passage de l'épaveuse. Le tarif étant le même que l'an dernier (47 € HT de l'heure), celui-ci a été validé.

### **2) PROBLÈME EAUX PLUVIALES**

Monsieur le Maire rapporte un nouveau problème d'écoulement des eaux pluviales depuis des parcelles sises au lieu-dit « Le Verdy » près du cimetière. Une rencontre avec les propriétaires riverains s'est tenue sur les lieux afin d'examiner l'origine du problème et d'apporter une solution

pour que, lors de fortes pluies, la terre ne se déverse sur la propriété de Monsieur Gérard TOMATIS, au lieu-dit « Les Martins ». Les limites de parcelles étant difficiles à définir pour prendre les bonnes mesures, Monsieur le Maire propose de fait appel à un géomètre afin d'effectuer un bornage. Sur 3 géomètres consultés, deux ont répondu :

- Cabinet BRANLY = 840.80 € HT
- Cabinet DESMURES = 791.00 € HT.

Monsieur le Maire précise qu'il doit être rappelé demain par le Cabinet DESMURES pour obtenir des renseignements sur la proposition faite.

## **V/ EXTENSION DU RÉSEAU D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF AU BOURG ENTRÉE SUD**

### **1) AVANCEMENT DES TRAVAUX**

Monsieur le Maire communique :

- Les travaux sur les RD n° 119 et 86 sont terminés (hors réfection). Il reste à réaliser la mise en place du poste de refoulement, le raccordement au réseau et le branchement de l'habitation de la famille MORIN.
- La livraison du poste de refoulement est prévue le 24 avril prochain, par le sous-traitant BELLE ENVIRONNEMENT.
- L'entreprise CHARRIN réalisera le suivi de la tranchée pour éviter toute formation de trous avant le Rallye LYON-CHARBONNIÈRES-RHÔNE.
- L'entreprise CHARRIN, ayant déposé des déblais sur l'espace du Gour Durand le temps des travaux, remettra du gravier Saint Martin pour restaurer ce site.

### **2) AVENANT AU MARCHÉ**

Monsieur le Maire expose, qu'après observation lors des réunions de chantier, il est nécessaire :

- de prévoir une boîte de branchement supplémentaire près de l'habitation de Monsieur Bernard PETIT,
- de prolonger le réseau des eaux usées à la limite des terrains urbanisables, soit une longueur de 25 ml,
- de dévoyer le réseau d'eau potable sur une longueur de 20 ml,
- de réduire des ml de tranchée et canalisation d'eaux usées,
- de remplacer des canalisations grès par des canalisations fonte,
- de supprimer un regard de visite.

Il a été demandé à l'entreprise CHARRIN de présenter une offre, prenant en compte les moins et les plus-values ci-dessus énoncées, soit pour l'ensemble un coût supplémentaire de 4 045.93 € HT.

Le Conseil Municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L. 2122-21 ;

Vu le Code des marchés publics et notamment l'article 19 ;

Considérant qu'afin de payer ces prestations supplémentaires non prévues dans le contrat initial mais s'y rattachant, la signature d'un avenant s'avère nécessaire pour modifier le prix global du marché pour les lots énumérés ci-dessus ;

Donne un avis favorable à la réalisation des travaux supplémentaires énumérés ci-dessus ;

Autorise Monsieur le Maire à signer l'avenant n° 1 avec l'entreprise CHARRIN ;

Précise que les crédits relatifs au présent marché seront prévus et inscrits au budget primitif 2017.

## **VI/ ORGANISMES EXTÉRIEURS**

### **1) COMMUNAUTÉ DE COMMUNES SAÔNE BEAUJOLAIS (CCSB)**

Monsieur Gontran BODESCOT communique les noms des présidents de la Commission Gestion et Réduction des Déchets, Environnement, SPANC ; Monsieur Claude JOUBERT, Maire de LANTIGNIÉ et Monsieur René THEVENON, Maire de MONSOLS.

## **2) SUEZ : ÉQUIPEMENTS DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE**

Monsieur le Maire rappelle que, lors de la réunion précédente du Conseil Municipal, il avait présenté la convention de prestations de services pour « mesures, contrôles et entretien sur les équipements de lutte contre l'incendie » établie par la Société SUEZ Eau France. Devant le coût énoncé, Monsieur le Maire s'est rapproché de la Société et a sollicité une nouvelle offre moins onéreuse. Il soumet donc à l'examen des Conseillers celle-ci, qui consiste :

- A établir, tenir à jour et remettre à la Collectivité l'inventaire et le plan des équipements ;
- A assurer sur les bouches et poteaux d'incendie situés sur le domaine public communal (hors branchement) les prestations d'entretien courant ;
- A établir un rapport annuel remis à la Collectivité.

Monsieur BODESCOT précise que le règlement impose que le débit et la pression des bornes incendie doit obligatoirement être de 60 m<sup>3</sup> sur 2 heures.

En contrepartie, la Collectivité versera au prestataire une rémunération forfaitaire annuelle de 240.00 € HT (6 poteaux incendie X 40.00 € HT). La Commune disposant de 18 poteaux incendie, la durée du contrat est fixée à 3 ans.

Entendu l'exposé ci-dessus et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- donne un avis favorable à la réalisation de cette prestation de services,
- autorise Monsieur le Maire à signer la convention avec la Société SUEZ Eau France,
- dit que les crédits sont inscrits au budget primitif 2017 et les suivants.

Monsieur le Maire a rappelé à la Société SUEZ Eaux France que les Pompiers ne pouvaient pas se raccorder sur la borne incendie enterrée près de l'esplanade de la Mairie ; le raccord doit absolument être changé.

## **3) SYNDICAT INTERCOMMUNAL DES EAUX DU HAUT BEAUJOLAIS**

Le Comité Syndical, réuni le 28 mars dernier, a approuvé le compte administratif et le compte de gestion 2016, faisant apparaître un résultat cumulé (exploitation et investissement) de 1 395 757.91 € ainsi que le budget primitif 2017, s'équilibrant dépenses et recettes d'exploitation à 2 095 414 € et en investissement à 2 863 097 €.

Monsieur Gontran BODESCOT rapporte que le contrat d'affermage conclu avec SUEZ LYONNAISE DES EAUX arrivera à son terme le 30 juin 2018. Aussi l'offre du Cabinet d'Études MERLIN a été retenue pour une mission d'assistance dans la procédure à lancer.

Le programme des travaux prévoit le changement des canalisations d'eau potable sur la Commune de CHIROUBLES, dans le secteur de « Propières ». Une première réunion est prévue le 21 avril 2017, à 9 h 00, vers « La Cour profonde » avec Monsieur MORTOIRE du Cabinet MERLIN. Sont convoqués également deux propriétaires concernés par le passage des canalisations.

Un projet de géolocalisation des réservoirs, stations et puits de captage est en cours de réalisation.

## **4) SYDER**

Monsieur le Maire informe qu'il recevra Madame Juliette LEVY-VOUILLOUX, Conseillère en Énergie Partagée au SYDER, le 26 avril 2017, à 9 h 30, à la Mairie, afin de faire un point sur les projets de rénovation et plus particulièrement sur la subvention mise en place par la CCSB en faveur de la rénovation thermique (*Fonds de concours pour la rénovation performante des bâtiments communaux*). Monsieur le Maire invite les membres de la Commission des Bâtiments à y assister.

## **VIII/ QUESTIONS DIVERSES**

Sont évoqués :

### **1) ÉLECTION PRÉSIDENTIELLE**

Les Conseillers remettent leur disponibilité pour établir le tableau des permanences pour la tenue du Bureau de Vote pour l'Élection Présidentielle des 23 avril et 07 mai 2017.

### **2) TOUR DE TABLE**

- Monsieur Joël GAUTHIER fait part d'une demande d'aide pour nettoyer l'Église et plus particulièrement le filet. Après discussion, il est décidé d'organiser une rencontre sur les lieux avec Madame Janine SAVOYE, l'Abbé Timothée PATTYN, la famille Rémy PASSOT et les Conseillers pouvant être disponibles, le vendredi 14 avril 2017, à 17 h 30.

***22 h 00 Départ de Madame Nathalie GARCIA.***

- Monsieur Gontran BODESCOT interroge si la Commune a été avisée de la procédure de désherbage par canon effectuée sur le territoire !

Avant de clore la séance, le Conseil Municipal fixe la prochaine réunion au mardi 09 mai 2017 à 20 heures 00.

La séance est levée à 22 heures 10.





